



Peine d'emprisonnement ferme et suivi par JAP et jours amendes

Par **Cachou89**, le **24/07/2016** à **03:57**

Bonjour,

J'ai été jugé par le Tribunal de grande instance de Créteil, à une peine d'un an d'emprisonnement ferme.

J'ai été contacté plus tard par le juge d'application des peines qui m'a proposé d'avoir un bracelet électronique et de payer des jours-amendes, j'ai accepté et j'ai signé les papiers.

Malheureusement suite au divorce de mes parents, j'ai été contraint de déménager à l'étranger, et je n'ai pu revenir en France, car étant marié je n'avais pas encore reçu le livret de famille pour que ma femme puisse avoir un visa de long séjour.

Maintenant chose faite, je voudrais retourner en France vu que mon père a trouvé un nouveau logement et une nouvelle vie, mais je n'ai pas pu payer ma peine de jour-amende et je n'avais plus d'adresse pour recevoir mes courriers.

Actuellement si je rentre en France, ferais-je l'objet de poursuite ? Mandat d'arrêt ou d'amener ? Puis-je payer avec ce retard de 3 ans mes jours-amende avant mon retour ?

Cordialement.

Par **amajuris**, le **24/07/2016** à **08:22**

bonjour,
aviez-vous informé le JAP de votre départ à l'étranger ?
salutations

Par **Visiteur**, le **24/07/2016** à **10:18**

Bonjour,
Personnellement, je vous déconseille de revenir car ce ne sera vous n'aurez plus droit au bracelet cette fois, il faudra certainement purger votre peine, votre Père devra vous loger et de quoi pensez vous vivre ?

Par **Cachou89**, le **25/07/2016** à **03:28**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses rapide !

@amatjuris : Non je n'ai pas prévenu le JAP de mon départ à l'étranger car cela c'est fait soudainement.

@pragma : Oui je serais héberger chez mon père, je pense vivre de mon travail, mon père à une SARL dans le bâtiment.

Au plaisir de vous lire.